ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 58791

Texte de la question

M Dominique Gambier interroge M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur la reduction actuelle des credits pour la prevention de l'alcoolisme. Il semble, en effet, qu'une reduction des credits 1992 soit engagee sur le chapitre 47-14. L'importance des actions de prevention dans ce domaine, la necessite de leur permanence dans le temps ne peuvent que nous interroger sur les consequences d'une telle reduction. Il lui demande de bien vouloir indiquer ce qu'il en est, d'expliciter les raisons de cette eventuelle reduction et ses consequences dans les departements en particulier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la sante et de l'action humanitaire tient a rassurer l'honorable parlementaire en ce qui concerne le financement du dispositif d'accueil et de suivi des malades alcooliques, constitue par les centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie (CHAA) et les comites departementaux (CDPA). En 1991, malgre la regulation budgetaire de 5 p 100 intervenue sur le chapitre 47-14 du ministere des affaires sociales et de l'integration, l'annulation de ces credits a ete sans incidence sur les budgets des structures precitees grace a un effort de redeploiement interne au chapitre 47-14. Le ministre de la sante et de l'action humanitaire a ainsi pu accorder a ce dispositif specialise le taux d'evolution fixe pour l'ensemble du secteur medico-social, a savoir 2,9 p 100, permettant ainsi le maintien des moyens et le fonctionnement de ces structures dans des conditions normales, comme cela a ete fait pour le dispositif de lutte contre la toxicomanie. En 1992, la loi de finances initiale pour le chapitre concerne n'autorise que la stricte reconduction des moyens existants. Toutefois, afin de mettre les structures a l'abri des aleas financiers prejudiciables a leur bon fonctionnement et a leur stabilite, les credits representant un taux d'evolution de 4,7 p 100 pourront etre debloques sur le chapitre 47-13, qui est un chapitre d'intervention a gestion nationale.

Données clés

Auteur : M. Gambier Dominique
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58791
Rubrique : Boissons et alcools
Ministère interrogé : santé et action humanitaire
Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2644